

Règlement de la course des pérics 5^{ème} étape Grand prix des nations mountain race International Cup

Article 1 : inscriptions

Une licence FFME, FFA, FFTRI, UFOLEP, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et daté de moins de 1 an, est obligatoire pour prendre part à la Course des Pérics.

L'âge minimum est de 18 ans pour la Course des Pérics, et de 16 ans pour la Rando Balmette (un encadrement parental est obligatoire jusqu'à 18 ans). Pour la Course des Eterious, les enfants âgés de 7 à 12 ans pourront s'inscrire.

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire à toute personne ne remplissant pas ces conditions de prendre le départ d'une épreuve.

Article 2 : assurances

Une police d'assurance en responsabilité civile est souscrite par le Comité organisateur.

Les participants aux différentes épreuves sont tenus de souscrire une assurance personnelle s'ils ne bénéficient pas des garanties apportées par une licence.

Article 3 : sécurité de la Course

Le parcours est déterminé et balisé par les organisateurs. Les concurrents doivent avoir pris connaissance du parcours, et ne doivent en aucun cas emprunter un autre parcours que l'itinéraire balisé, au risque d'être immédiatement disqualifié.

Des postes de contrôle sont installés sur le parcours pour assurer la sécurité, le secours et le ravitaillement des participants :

Cabane de la Balmette, Grand Péric, Réservoir de Font Grosse.

Tous concurrent devra se présenter au départ de la course muni d'au moins 1 litre de liquide dans le récipient de son choix.

Les participants sont tenus de se présenter à tous les points de contrôle. Tout abandon doit être signalé au point de contrôle le plus proche.

L'équipe médicale couvrant les épreuves est autorisée à retirer le dossard et à mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

Des temps de passage limite sont imposés aux deux points de contrôle suivant :

➢ cabane de la Balmette aller : 11h pour la Rando Balmette et 10h15 pour la Course des Pérics

➢ cabane de la Balmette retour : 12h30 pour la Course

Les concurrents qui parviennent hors délai à ces points de contrôle seront mis hors course, et devront se conformer aux instructions des organisateurs pour effectuer leur retour au village.

Article 4 : classements et récompenses

Le classement est établi par ordre d'arrivée des coureurs. Les classements et les temps d'arrivée seront publiés sur le site Internet de la Course dans la semaine suivant l'épreuve.

Aucun classement ne sera établi pour la Rando Balmette.

Tous les participants (Rando Balmette, Course des Pérics et Course des Eterious) recevront un lot, et auront droit à un repas (12h30/15h30).

Pour la course des Eterious, tous les enfants seront récompensés dans chaque catégorie d'âge : 7-9 et 10-12

Pour la Course des Pérics, les trois premiers et premières au classement scratch recevront respectivement par ordre décroissant 300€, 150€, 100€.

Les premiers et premières de chaque catégorie (ES, SE, Vétérans) recevront un lot, à condition qu'il y est au moins trois inscrits dans la catégorie.

Un classement sera effectué pour les catégorie vétéranes non lotées

Le plus vieux et le plus jeune coureur seront mis en avant lors de la remise des prix

Les lots entre le classement scratch et le classement par catégorie ne sont pas cumulables.

Un tirage au sort de lots offerts par les partenaires sera effectué pour les participants de la course des Pérics et la Rando Balmette à l'issue du repas

Article 5 : annulation des épreuves

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les trois épreuves jusqu'au dernier moment s'ils le jugent opportun, et en particulier si les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer la sécurité des participants.

Pour la Rando balmette et la Course des Pérics, les organisateurs se réservent également le droit de modifier le parcours en cas de mauvaises conditions météorologiques.

1^{ère} modification : circuit sans le Grand Péric

2^{ème} modification : circuit sans les Pérics

3^{ème} modification : annulation complète de l'épreuve

Article 6 : responsabilités

Les animaux, en particulier les chiens, ne sont pas autorisés à effectuer les épreuves en compagnie de leur maître.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pendant la durée des épreuves.

Les participants sont tenus de respecter les consignes des organisateurs et de l'équipe médicale en charge de la course.

L'inscription à l'une des trois épreuves vaut acceptation du présent règlement.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions peuvent se faire :

- par courrier (OLIVE Lilian 5, rue des sorbiers 66210 Les Angles) formulaire papier à télécharger sur le site
- sur place : le samedi 21 août de 17h à 19h espace bleu neige
- Le jour de la course jusqu'à une demi-heure avant le départ. Le prix sera alors Majoré de 10€

Retrait des dossards :

- Le samedi 20 août de 17 à 19h chalet esf des castors bas de station
- Le jour de la course jusqu'à 30' avant le départ

Prix d'inscription :

- Rando Balmette : 15 € repas compris
- Course des Pérics : 25 € (jusqu'au 19/08/11) par participant repas compris
- Course des Eterlou : Gratuit
- Prix du repas accompagnateur : 10€

Inscription le jour de la course +10€

Catégories :

- Espoir (ES) : de 1989 à 1991
- Senior (SE) : de 1972 à 1988
- Vétérans 1 (V1) : de 1962 à 1971
- Vétérans 2 (V2) : de 1952 à 1961
- Vétérans 3 (V3) : de 1942 à 1951
- Vétérans 4 (V4) : 1941 et avant.



**MOUNTAIN RUNNING
INTERNATIONAL CUP**

Grand Prix of the Nations 2010

Sponsored by 